



Règlement du Jeu des vitrines olympiques

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_010-DE



Article 1 : Organisation :

La Ville de Combs-la-Ville, organise, en partenariat avec les commerçants, les artisans, les entreprises et les commerçants du marché couvert, du **25 mai au 19 juin 2024**, un jeu concours, avec tirage au sort et sans obligation d'achat, intitulé « **le jeu des Vitrines Olympiques** »

La liste des commerçants participants figurera sur les bulletins de participation qui seront disponibles sur le site internet www.combs-la-ville.fr et à l'accueil de la mairie.

Article 2 : Principe du jeu concours :

Chaque commerçant participant à l'opération devra dissimuler dans sa vitrine un objet représentant un des 45 sports Olympiques et additionnels des JOP 2024 dont la liste figure sur le présent règlement.

Le sport doit être représenté par un ou plusieurs objets (ni vitrophanie ni peinture sur vitrine ne seront comptabilisées) et ne pas être en lien avec l'activité du commerçant.

Un même sport peut figurer chez plusieurs commerçants (exemple : le judo peut être représenté chez un boulanger et un boucher).

Il s'agira pour les habitants participants de trouver les sports dissimulés dans les vitrines et de les indiquer sur leur bulletin de participation.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bulletins comportant toutes les bonnes réponses.

Article 3 : Conditions du jeu concours :

Le jeu concours est ouvert à toute personne majeure résidant à Combs-la-Ville.

Sont exclus les commerçants participants, et toute personne ayant collaboré à la conception de l'opération.

Un seul bulletin sera pris en compte par foyer (même adresse).

Pour être recevable, les bulletins devront comporter les coordonnées complètes des participants (nom - prénom - adresse postale - adresse mail - numéro de téléphone - date de naissance). Tout bulletin illisible ou incomplet ne pourra être pris en compte.

Le bulletin rempli est à déposer dans l'urne prévue à cet effet, à l'Hôtel de Ville, esplanade du Général de Gaulle au plus tard le 19 juin 2024.

La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 : Tirage au sort :

Les bulletins gagnants seront tirés au sort parmi les bulletins comportant toutes les bonnes réponses. Ce tirage au sort sera organisé le samedi 22 juin 2024 lors de la journée olympique qui aura lieu sur l'Esplanade du 14 juillet 1789.

Article 5 : Lots mis en jeu :

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

- Un vélo d'une valeur de 500 à 600€
- Un Abonnement au centre aquatique Camille Muffat
- Un repas pour 4 personnes dans le restaurant Tenshi à Combs-la-Ville
- Un repas pour 4 personnes dans le restaurant Marrechiaro à Combs-la-Ville
- Un Bon valable pour 2 personnes pour un spectacle à la coupole sur la saison 2024-2025
- 2 coffrets de bières locales offerts par la Brasserie Parisis
- Une enceinte Bluetooth et radio FM offerte par Visual AP Vision
- Une enceinte bambou Bluetooth offerte par Visual AP Vision
- Une paire de raquettes de plage offerte par Visual AP Vision

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR24_010-DE



Les lots ne pourront en aucun cas être échangés par les gagnants contre une dotation de nature différente ou contre leur valeur en espèces.

Les dotations sont nominatives et ne pourront être attribuées à une autre personne.

Article 6 : La communication

La Ville de Combs-la-Ville est autorisée à photographier et à filmer les joueurs qui participent à ce jeu. Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support (magazine municipal, réseaux sociaux, site internet) sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

Article 7 : Données à caractère personnel :

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la ville de Combs-la-Ville – esplanade du Général De Gaulle – 77380 Combs-la-Ville.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre du jeu concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Liste officielle des sports des Jeux Olympiques et paralympiques 2024 :

Athlétisme,
Aviron,
Badminton,
Basketball,
Basketball 3×3,
Boxe,
Breaking,
Canoë sprint,
Canoë-kayak slalom,
Cyclisme sur piste,
Cyclisme sur route,
BMX freestyle,
BMX racing,
Mountain bike (VTT),
Escalade sportive,

Escrime,
Football,
Golf,
Gymnastique artistique,
Gymnastique rythmique,
Trampoline,
Haltérophilie,
Handball,
Hockey,
Judo,
Lutte,
Pentathlon moderne,
Rugby,
Natation,
Natation artistique,

Natation marathon,
Plongeon,
Waterpolo,
Skateboard,
Sports équestres,
Surf.
Taekwondo,
Tennis,
Tennis de table,
Tir,
Tir à l'arc,
Triathlon,
Voile,
Volleyball,
Volleyball de plage